

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la Justice

Arrêté du 17 janvier 2023 relatif à la composition du comité social d'administration de proximité de la direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse de l'Isère

NOR : JUSF2301954A

La Directrice territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse de l'Isère,

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

Vu le décret n°2020-1427 du 20 novembre 2020 relatif aux comités sociaux d'administration dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 25 avril 2022 modifié portant création des comités sociaux d'administration relevant du ministère de la justice ;

Vu l'arrêté du 17 juin 2022 relatif aux modalités d'organisation du vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de dialogue social du ministère de la justice ;

Vu l'arrêté du 20 juin 2022 relatif au mode de désignation des représentants du personnel aux instances de dialogue social relevant du ministère de la justice ;

Vu le procès-verbal de proclamation des résultats des élections organisées du 1er au 8 décembre 2022 pour la composition du comité social d'administration institué auprès de la directrice territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse de l'Isère.

ARRETE :

Article 1er

Sont élues représentants du personnel au sein du comité social d'administration de proximité de la direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse de l'Isère les personnes suivantes :

Pour la Confédération générale du travail – Protection judiciaire de la jeunesse (CGT- PJJ) :

- Titulaire : Madame Alice STOR
- Suppléant : Monsieur Fouad GDACHE

Pour le Syndicat national des personnels de l'éducation et du social – Protection judiciaire de la jeunesse – Fédération syndicale unitaire (SNPES- PJJ/ FSU) :

Titulaires : Madame Chloé ROUDAUT
Monsieur Thomas DROUOT
Madame Céline LAFONTAINE

Suppléants : Monsieur Bastien LEROUX
Madame Chloé PANTEL
Madame Camille BEAL

Pour Force Ouvrière Justice – Protection judiciaire de la jeunesse (FO Justice PJJ) :

Titulaire : Madame Naïma TOUNSI

Suppléante : Madame Tennessee BOUSSARD

Pour la Confédération française démocratique du travail (CFDT Intercro):

Titulaire : Monsieur Choukri JARI

Suppléante : Madame Clélia GUIR

Article 2

Les mandats des représentants mentionnés ci-dessus prennent effet à compter de la publication du présent arrêté.

Article 3

La directrice territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse de l'Isère est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 17 janvier 2023

**La directrice territoriale de la PJJ de l'Isère,
Emilie BUTTIN**

